

L'AP

MAGAZINE

metaa
FO

SCOLARITÉ
REDONNER DU SENS À L'ORIENTATION ; EFFECTIFS DES
ÉLÈVES DU SECONDAIRE À LA RENTRÉE 2022

PERSONNELS
AED EN INTERNAT ;
LES MISSIONS DES DDF

HORS DE FRANCE
ANDORRE OU MONACO ?

ET **+** ENCORE

FAMILLE DES MÉTIERS

ET SI ON Y REGARDAIT DE PLUS PRÈS

PSYCHOLOGIE

DES RAISONS
D'ESPÉRER

LA TRIBUNE

QUAND SOPRANO DONNE DE
SA VOIX AUX ENSEIGNANTS

RETRAITES

LE RATTRAPAGE
DE NOS PENSIONS



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT

NIQUE ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

L'AP

MAGAZINE
metaq
FO

ACTUALITÉS
ADAPTATION DES DURÉES DE PFMP, CONCOURS DES
MÉTIERS 2022, CALENDRIER DES EXAMENS DE LA VOIE PRO

PERSONNELS
VIE SCOLAIRE ET AED, DDF ET LES MISSIONS DANS
LES CFA-GRETA, CONTRACTUELS, HANDICAP

RÉMUNÉRATION
CESU, MUTUELLE DES AGENTS,
INDEMNITÉ GIPA 2021

ET + ENCORE

LE SNETAA EXIGE UN VRAI PARCOURS SUPÉRIEUR POUR NOS BAG PRO

JOSÉPH
HABITS NEU

RETRAITES
LUTTER CONTRE
L'ISOLEMENT SOCIAL

**LIRE L'AP
MAGAZINE,
C'EST MILITER
POUR LES PLP !**

ÉDITO

EDILLO

« LE MONDE A CHANGÉ, IL S'EST DÉPLACÉ QUELQUES VERTÈBRES... »*

Cela pourrait presque ressembler à un constat de campagne. Après « le changement, c'est maintenant », on est passé au « nouveau monde » qui vient de se crasher sur une pandémie. Une mondialisation d'une forme inattendue qui s'est imposée à tous avec la même sidération. Une sorte de société qu'Orwell lui-même n'aurait pas imaginée. « Le monde a changé », oui. Un monde où chacun semble d'abord exiger d'être protégé avant même qu'on revendique notre liberté pourtant si chérie. Un monde où nous trouvons désormais un lien dans la peur commune d'une maladie qui nous ramène toutes et tous à nos propres archaïsmes, à notre finitude. À la mort. Deux ans déjà que nous vivons sous le joug de ce virus quand les États agissent subrepticement, parfois en dehors de tout entendement. Comme si tous nos fondamentaux avaient explosé.

Le monde a changé car on a vu, ce 13 janvier, tous les syndicats des personnels de l'Éducation nationale appeler ensemble à dire « stop » ! C'est donc possible, oui !

On peut toujours se dire que si la fin justifie les moyens, il n'en demeure pas moins que cette grève s'est fondée d'abord sur ce qui est extérieur à nos métiers... pour quelques masques supplémentaires. On peut y voir un État sourd aux cris des gens qui, les premiers, se sont mobilisés en expérimentant les queues en pharmacie, les appels des écoles pour venir chercher immédiatement leur enfant, parce qu'ils se retrouvaient à devoir se transformer en infirmière grattant le nez de leurs bambins chaque jour... une hérésie !

C'est le monde de l'École qui a décidé de mettre un terme à la gangrène du bon sens : STOP à ce cauchemar devenu réel !

Quand on a perdu plus de 25 % de pouvoir d'achat depuis 20 ans, quand on voit nos regards hagards face aux réformes, aux manques de formation, au mépris systémique contre les profs, quand on voit à quel point la perte de sens est réelle chez les professionnels de l'Éducation, on sait maintenant qu'il est possible de se retrouver tous ensemble pour faire aboutir nos revendications.

C'est cet espoir que je veux retenir : ce monde qui a changé peut nous faire changer pour bâtir un autre avenir ensemble.

L'unité est possible, oui !

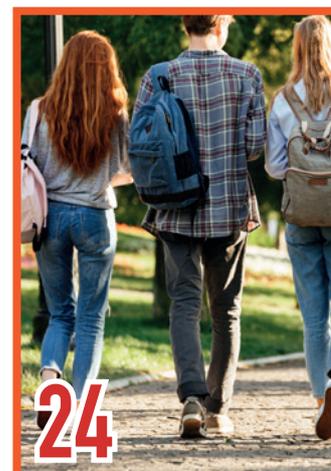
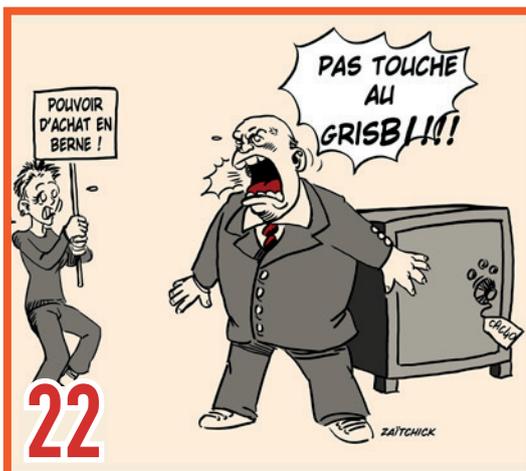
Et moi, je ne veux pas avoir de gueule de bois. Pour l'heure, « il s'est déplacé quelques vertèbres ».

* « La Fièvre », Julien Doré, extrait de l'album *Aimée*, 2020.



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 595
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Illustrations : Zaïtchick, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com | Imprimé en France

E



ACTUALITÉS 06

QUAND PÉNICAUD DÉPASSE LA BORNE

LA TRIBUNE 08

QUAND SOPRANO DONNE DE SA VOIX AUX ENSEIGNANTS

SCOLARITÉ 10

EFFECTIFS DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE À LA RENTRÉE 2022 ;
LES JEUNES RURAUX ; REDONNER DU SENS À L'ORIENTATION

PSYCHOLOGIE 12

DES RAISONS D'ESPÉRER

PÉDAGOGIE 14

LES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES
ET SOCIALES À L'AUNE DU COVID

DROITS ET OBLIGATIONS 15

FONCTIONNAIRES : ATTENTION AUX ÉCARTS !

EN COUVERTURE 16

FAMILLE DES MÉTIERS : ET SI ON Y REGARDAIT DE PLUS PRÈS ?

DROIT SYNDICAL 19

QUELLE PLACE POUR LA VISIOCONFÉRENCE DANS LE DIALOGUE SOCIAL ?

PERSONNELS 20

AED EN INTERNAT ; LES MISSIONS DES DDF ;
RETRAITES : LE RATTRAPAGE DE NOS PENSIONS

CARRIÈRES 22

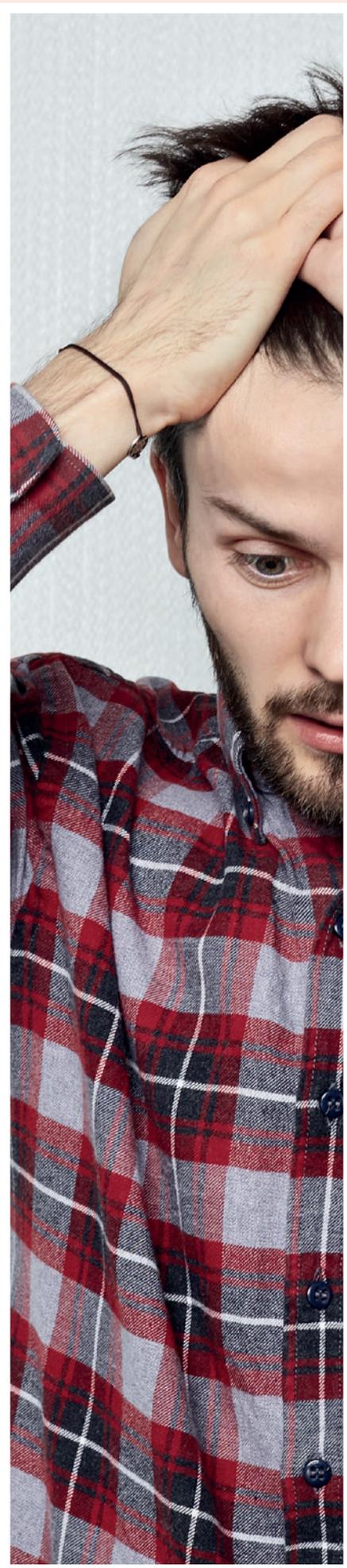
PROMOTION D'ACCÈS DANS LE CORPS DES AGRÉGÉS :
CE QU'UN PLP DOIT SAVOIR ; POUVOIR D'ACHAT EN BERNE

HORS DE FRANCE 24

ANDORRE OU MONACO : ET SI C'ÉTAIT VOTRE
PROCHAINE AFFECTATION ?

BRÈVES 26

CULTURE 28



QUAND PÉNICAUD

DÉPASSE LA BORNE

En créant les outils nécessaires à l'essor forcé de l'apprentissage (France compétences, libéralisation du marché, CFA d'entreprise, diplômes à la carte, aides financières, baisse de la taxe d'apprentissage...), la Loi pour choisir son avenir professionnelle, dite Pénicaud, était une déclaration de guerre contre les lycées professionnels publics sous statut scolaire. Pour autant, dès avril 2020, un rapport des IGF-IGAS (inspections des finances et des affaires sociales) pointait un déficit abyssal qui aurait dû atteindre les 5 milliards d'euros en 2024. À peine plus d'un an plus tard, dès son second rapport d'activité, France compétences annonce un déficit de plus de 4,6 milliards d'euros. Dès lors, le projet d'ANI (accord national interprofessionnel) sur la formation professionnelle sonne comme appel un à la rescousse de France compétences et de l'apprentissage.

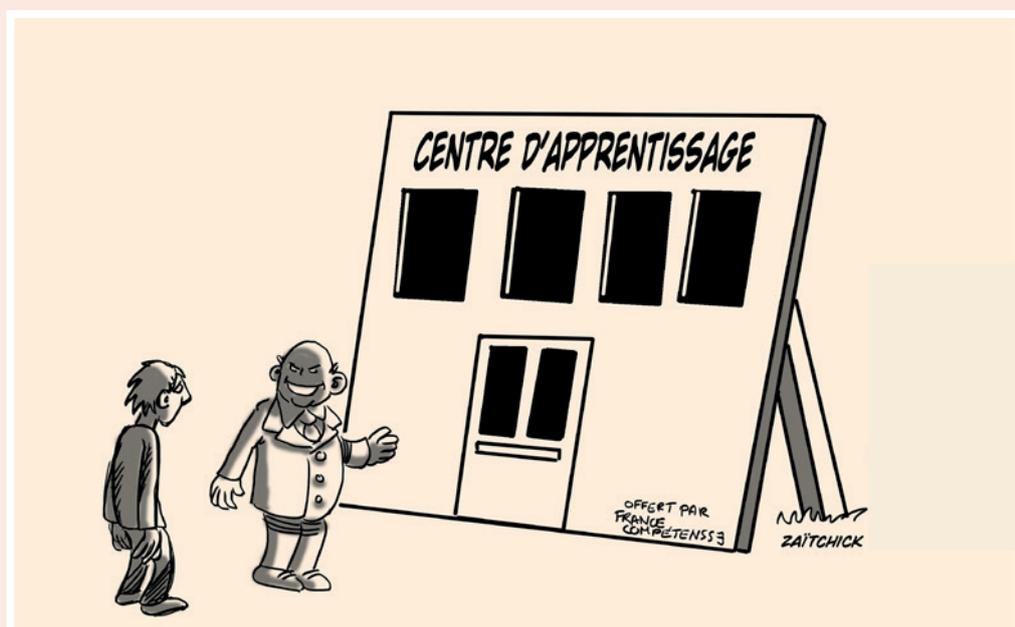
Malgré la gabegie, l'aveuglement idéologique est tel que la seule information que nous livrent les auto satisfecit des ministres, repris en chœur par certains

médias comme une vieille astuce marketing, c'est la progression historique de l'apprentissage malgré la crise : + 40 % par rapport à 2019. Qu'en-est-il vraiment ?

DES CHIFFRES À RELATIVISER

Au 31 décembre 2020, il y avait en France 525 600 apprentis (à l'heure où nous élaborons ce numéro, nous ne disposons pas des derniers chiffres - vraisemblablement environ 645 000), soit une hausse globale de plus de 150 000 contrats par rapport à 2019. Il faut cependant pondérer ce nombre puisque 80 000 sont issus de la transformation des contrats de professionnalisation en contrats d'apprentissage, devenus financièrement bien plus intéressants pour les entreprises comme pour les centres de formation et les Greta.

Avec la nouvelle trouvaille du gouvernement, « 1 jeune, 1 solution », les aides de 5 000 et 8 000 euros (contre 4 000 avant) sont prorogées jusqu'en juin 2022. Plan dont le financement sur deux ans s'élève



ET LES LYCÉES PROFESSIONNELS

DANS TOUT ÇA ?

à 6,5 milliards d'euros. Facile dès lors de booster l'apprentissage.

Mais cette progression de 73,7 % est essentiellement due aux entrées dans l'enseignement supérieur, avec une augmentation de près de 130 000 jeunes. Alors que les contrats permettant de préparer une formation du supérieur comptaient pour un peu moins de 40 % des entrées en 2018, ils en représentent près de 60 % en 2020. C'est la part des contrats de niveau bac + 3 à bac + 5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+ 9 points, de 26 % à 35 %), suivi des contrats de niveaux bac + 2 (+ 2 points, de 19 à 21 %).

Autre élément important à prendre en compte : près de 9 % des apprentis se retrouvent en centre sans contrat, soit quelques 40 000 jeunes qui viennent gonfler les chiffres (et baisser ceux du chômage par la même occasion). Cette situation est facilitée par l'extension à 6 mois de cette possibilité d'être apprentis sans entreprise.



Malgré le battage et les incitations, le taux d'apprentis infra-bac ne progresse que très légèrement, environ 20 000 apprentis supplémentaires. L'orientation vers l'apprentissage post 3e ne concerne que 1 élève sur 20, soit 0,5 % en bac pro et 4,4 % en CAP. La part des niveaux équivalents au CAP ne concerne aujourd'hui que 27 % des apprentis contre 41 % en 2018, pour les bac pros 16 % en 2021 contre 20 % en 2018. La part des 15-17 ans dans les entrées baisse nettement entre 2019 et 2020 (- 10 points) pour atteindre 22 %. Le nombre de nouveaux contrats de cette tranche d'âge recule légèrement (moins 3 %), alors qu'il était stable entre 2018 et 2019. La part des 21-25 ans est celle qui augmente le plus (+ 8 points entre 2019 et 2020).

Les filières concernées restent des secteurs historiques comme le BTP, la restauration ou le commerce. Pas étonnant dès lors que le projet d'accord interprofessionnel (ANI) s'intéresse particulièrement à l'orientation des collégiens.

À ces chiffres en demi-teinte, il faut ajouter le taux important de ruptures de contrat qui s'élève à 30 % en CAP et 27 % en bac pro. Oui, beaucoup d'apprentis repartent en LP, finalement bien contents de ne plus être de simples factotum soumis aux 35 heures avec 5 semaines de congés payés par an. Le taux de décrochage est également bien plus élevé en apprentissage que sous statut scolaire.

Alors que tout est fait pour que l'apprentissage devienne la voie de formation professionnelle par excellence et les LP de simples voies de garage pour les élèves à besoin particulier, pourquoi cela ne prend-il pas au niveau du

second degré ?

Tout d'abord parce que les entreprises ne savent pas faire avec ces élèves, souvent cabossés et trop jeunes, elles n'en veulent pas, post bac peut-être, mais pas avant. Alors que les PLP ont cette pratique, cette habitude d'un tel public que les incitations et aides aux entreprises ne peuvent remplacer. L'apprentissage n'a jamais fonctionné et c'est la raison première. Ensuite parce que celui-ci n'offre pas le niveau de formation des LP, une formation plus large, plus générale. L'École ne forme pas que des ouvriers, mais également des citoyens, des esprits et à des diplômés plus qu'à des compétences. Ce que voudraient les branches pour contourner les conventions collectives. Cela se confirme quand on se penche sur les perspectives de carrière bien plus favorables aux élèves issus de la voie scolaire. Si les LP souffrent, ce n'est pas tant de l'apprentissage, mais d'un déficit d'image, et donc d'un déficit d'orientation, voulu et entretenu dans certains rectorats et certaines régions. En 10 ans, la voie professionnelle sous statut scolaire a perdu près de 100 000 élèves, au profit de la voie générale, avec souvent des orientations forcées.

Les attaques depuis la loi Pénicaud sont constantes, la volonté d'ancrer dans les esprits l'apprentissage comme une voie d'excellence ne faiblit pas, malgré des résultats très limités au niveau infra bac. L'orientation continue de se faire au détriment des LP, poussant les élèves vers une voie générale que Parcursup rend voie sans issue.

Il n'en faut pas plus pour que le SNE-TAA-FO estime que l'évaluation de cette loi est claire : c'est un fiasco auquel il faut mettre un terme, en mobilisant les milliards ainsi sauvés dans des LP publics sous statut scolaire !

QUAND SOPRANO DONNE DE SA VOIX AUX ENSEIGNANTS

Voilà un peu plus d'un an, dans les Yvelines, il est arrivé à notre collègue « Stéphanie » (nom d'emprunt pour la circonstance...), après son cours de SVT sur l'évolution humaine, une bien singulière histoire dont la presse ne s'est fait l'écho que tout récemment, mais sur laquelle il paraît singulièrement important de revenir...

A lors qu'elle traitait tout à fait normalement son programme de troisième sur le darwinisme, quelque élève peu attentive lui fit remarquer avec indignation qu'il était choquant, à ses yeux, de voir apparaître sous les traits d'Homo Sapiens Sapiens le visage du rappeur Soprano. À cet instant, j'imagine que vous vous demandez comme moi, si vous ne connaissez pas cette affaire, ce qui pouvait bien provoquer l'indignation de cette élève : eh bien – tenez-vous – la raison en était que celui-ci

est « noir » ! Ainsi selon elle, le cours de notre collègue serait « raciste », puisque la jeune fille voyait dans ce schéma de notre évolution une filiation directe entre le singe et le Noir, et par là, un parallèle insultant... Passons sur son ignorance, bien excusable au demeurant au regard des polémiques nauséabondes actuellement sur tout ce qui touche aux questions dites « raciales » : il n'existe bien qu'une seule et unique race humaine, mais après tout nous sommes là, pédagogues, pour expliquer ces choses à nos élèves. Là où le bât blesse, c'est que notre élève, peu convaincue par l'explication de son professeur, ne s'est pas contentée de se récrier en classe : assurément bien intentionnée, elle est allée montrer le cours à son père, un charmant monsieur connu des services de police pour des faits de violence, et engagé dans un islam rigoriste qui goûte peu les théories darwiniennes...

À cet instant, comme moi, vous blêmisiez au souvenir d'une autre affaire toute semblable qui peu avant celle-ci, dans la même académie, avait secoué le monde enseignant d'un tremblement effroyable... Et voilà en effet que le charmant père de cette charmante élève, assurément soucieux, comme il le dira, de rétablir la justice dans une pédagogie coupable et non de faire peser sur notre collègue une menace dont on il ne pouvait ignorer les répercussions potentielles, part en campagne sur les réseaux sociaux pour dénoncer le cours de cette enseignante, expliquant à qui veut l'entendre que l'Éducation nationale véhicule à dessein un enseignement raciste à nos enfants. Cette fois, le rectorat puis le parquet de Versailles prendront très au sérieux la fatwa numérique qui est en train d'éclorre : l'affaire Paty, qui vient d'ébranler l'Institution scolaire et la France entière,

étreint encore tous les esprits. Pour autant, tout comme Samuel Paty, notre collègue devra d'abord, à la demande de sa hiérarchie, s'expliquer devant le père de l'élève en colère sur son cours et son choix pédagogique...

Lorsqu'en toute transparence et en toute simplicité, elle explique qu'elle avait choisi le rappeur Soprano parce que, quelques années auparavant, certains de ses élèves lui avaient fait assez justement remarquer qu'on ne voyait toujours dans les manuels scolaires que des visages blancs, elle ne convainc évidemment pas le parent de son élève. Rien de bien étonnant : on devine qu'il n'était pas là pour écouter l'explication demandée, mais bien pour mettre en difficulté une enseignante qu'il attendait au tournant, guettant la faille dans l'Institution comme on guette une proie, au sujet d'un cours qu'il dira lui-même lors de son audition ne pas cautionner, la théorie de l'évolution n'étant pas compatible avec ses convictions religieuses...

Fort heureusement, la comparaison avec la funeste affaire de notre collègue de Conflans-Saint-Honorine s'arrête ici, et nous n'avons pas eu à pleurer encore l'insupportable mort d'une collègue qui s'efforçait de faire au mieux son métier. Mais enfin, à quel prix ! Après avoir porté plainte pour diffamation, « Stéphanie », contrainte et forcée, s'éloigne de son établissement, vit quelque temps au rythme des patrouilles qui régulièrement passent devant son domicile, puis se verra tout bonnement exfiltrée de son académie pour devenir TZR dans une région jugée plus sécuritaire, perdant du même coup son poste, ses repères, ses collègues auxquels elle était attachée, et jusqu'à son appartement des Yvelines qu'il lui faudra vendre ! « J'étais heureuse, j'avais demandé à être affectée à Trappes. Ça me fait mal de penser qu'on m'a pris mon poste : ce monsieur m'a volé dix ans de ma vie. J'y avais établi des liens, j'avais des amis, j'ai tout perdu. J'avais pourtant été inspectée en 2018, et mes cours avaient été validés. [...] Quand ce parent d'élève est venu, on l'a laissé entrer dans l'établissement alors que nous étions en Vigipirate renforcé. On ne m'a pas autorisée à être accompagnée d'un collègue et je n'ai pas été soutenue par mon chef d'établissement. »

À présent, comme moi, vous voilà agité

de mille questions indignées : comment se fait-il qu'un professeur se voie sommé de se justifier, comme un accusé sur le banc, sur le contenu de ses cours à la première diffamation d'un parent pourtant connu dans l'établissement pour être un fauteur de troubles ? Pourquoi sa hiérarchie n'a-t-elle pas mieux protégé et soutenu notre collègue, jusque-là irréprochable ? Comment est-il possible, quatre mois après l'assassinat de Samuel Paty, que l'État, notre employeur, n'ait pas trouvé de meilleure parade au lynchage d'enseignants sur les réseaux sociaux que l'exfiltration d'une professeuse innocente ? Voire plus dérangeant encore : pour quelles raisons insondables l'Institution ne s'est-elle pas constituée partie civile lors du procès pour accompagner véritablement son administrée... ?

Certes, « Stéphanie » n'a pas été abandonnée au triste sort de Samuel, et une prise de conscience a bel et bien eu lieu du moins au sein de la Justice française : bien qu'il eût fini par démentir son post diffamatoire – du bout des dents et de façon bien ambiguë – le père de l'élève écoperait d'une peine de six mois de prison ferme, dont il entend prochainement faire appel. Mais enfin que de chemin il nous reste à parcourir dans la protection des enseignants et dans la défense de nos enseignements les plus attaqués par le grand retour du prosélytisme religieux ! Et que dire du chemin qu'il reste à nous frayer à travers toute une frange – devrais-je dire, une fange... – de l'opinion quand on sait que ce père d'élève a reçu de Cyril Hanouna une bienveillante invitation pour expliquer ce qui lui était arrivé, et le jugement sévère dont il avait été victime pour avoir dénoncé ce qui lui était apparu comme du racisme institutionnel ! Sur les plateaux télé, il aura fallu que le rappeur lui-même vienne au secours de notre collègue, donnant de sa voix de Soprano pour dénoncer une campagne malveillante contre un cours volontairement « sorti de son contexte ».

Cette histoire singulière nous dit aujourd'hui quelque chose de terrible pour l'École et pour la République : elle dit que nous sommes, dans nos classes, guettés, attendus, scrutés. Ce que ce parent a voulu faire savoir aux enseignants de France, c'est que derrière nos élèves, certains idéologues ne sont pas prêts à nous laisser émanciper leurs enfants en toute liberté, qu'ils veillent, qu'ils sont

prêts à tout pour rendre sur nos épaules et sur nos cours la pression toujours plus lourde et plus inquiétante afin de nous pousser à l'autocensure, nous obliger à éviter les sujets sensibles et nous faire préférer les cours « faciles » ; en somme, prêts à tout pour dévoyer notre métier et nous museler. Or, ne nous y trompons pas : aucun compromis n'est possible dans ce contexte sans compromission profonde de notre mission. Cette guerre que mènent certains religieux, c'est celle que menent toujours les obscurantistes à la science et au savoir : elle est politique, elle est totale, elle n'aura pas de limite. Après le darwinisme, il faudrait bientôt céder sur le tabou de la mixité en cours de sport, celui du cours sur la reproduction sexuée, celui de la critique religieuse véhiculée par les Lumières, celui du cours sur la Shoah...

Malgré tout ce qu'elle a enduré, notre collègue « Stéphanie » poursuit aujourd'hui son enseignement engagé pour une pédagogie universaliste, qui s'attache justement à faire fi de la teinte de peau d'Homo Sapiens... Comme elle, répétons partout que nous ne céderons pas ! Que la liberté pédagogique, la liberté d'apprendre, la liberté de circulation de tous les savoirs ne se négocieront pas, ne se ratatineront pas, au prétexte qu'une poignée de prédicateurs nous épient dans nos cours comme des prédateurs en faction ! Nous ne nous ferons pas proies dociles, nous ne renoncerons pas à nos ambitions humaines et pédagogiques, pas plus qu'à nos convictions laïques, ni à l'idée que nous nous faisons de notre métier. Souhaitons enfin à « Stéphanie » un prompt rétablissement psychologique et une poursuite de carrière sereine, heureuse et digne.



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org

EFFECTIFS DES ÉLÈVES

DU SECONDAIRE À LA RENTRÉE 2021

Le SNETAA-FO rappelle que l'orientation par défaut vers les voies générales ou technologiques n'est pas une fatalité ; la voie professionnelle répond toujours à une demande réelle que l'Éducation nationale doit satisfaire !

L'impact de la baisse démographique sur les effectifs du second degré se confirme à la rentrée 2021 mais ne se traduit pas partout de la même manière.

Si le nombre d'élèves en formation générale et technologique en lycée marque une augmentation de 16 800 élèves, les collèges perdent 5 400 élèves et les LP perdent encore, eux, 11 000 élèves (soit - 1,7 %).

Selon les données de la DEPP, les élèves en deuxième année de CAP et ceux en 1^{ère} professionnelle accusent les plus fortes baisses (respectivement - 6,9 % et - 3 %) et rappellent les niveaux de sortie de formation d'avant 2020.

De plus, l'orientation des élèves de fin de 3^e vers la voie professionnelle s'affaiblit de 24,5 % en 2019 à 23,6 % en 2021. Si cette évolution est souvent attribuée à un choix de l'apprentissage en CFA, il semble pourtant que la sur-orientation vers la voie générale est moteur de cette tendance ainsi que la volonté des familles de mener leurs enfants vers un plus grand éventail de poursuites d'études quand les enfants de fin de troisième - en 20 ans - sont d'équerre (à savoir qu'ils sont plus jeunes puisqu'ils n'ont quasiment plus redoublé quand, en 2000, ils avaient redoublé au moins un an. Moyenne de 1,6 an en 2000).

Les effectifs des SEGPA connaissent un seuil en cette dernière rentrée après deux années successives de forte hausse alors que les ULIS dans la voie professionnelle enregistrent une augmentation de 600 élèves, soit une progression de 9,6 %.

À noter également que le taux de ré-orientation de lycéens de général ou

technologie vers la voie professionnelle progresse de 0,1 point.

Le SNETAA-FO rappelle que l'orientation par défaut vers les voies générales ou technologiques n'est pas une fatalité ; la voie professionnelle répond toujours à une demande réelle que l'Éducation nationale doit satisfaire ! Il faut combattre d'abord pour assurer un avenir plus récuré et réussi mais aussi pour assurer l'emploi des PLP. Depuis 10 ans, les LP ont perdu près de 100 000 élèves quand les ETP de PLP ont chuté plus faiblement grâce aux combats QUOTIDIENS du SNETAA. Le H/E a augmenté et pourtant les PLP voient leurs conditions de travail dégradées.

Assurer NOS emplois,

Améliorer NOS conditions de travail,

Faire reconnaître NOTRE métier en bas de la fiche de PAIE,

C'est le mandat clair du SNETAA !

LES JEUNES RURAUX

D'après une note de l'INSEE, 30 % des enfants et jeunes de 3 à 24 ans vivent en milieu rural. Leur mobilité s'étend au fur et à mesure de leur avancée scolaire et le changement vers un espace urbain intervient généralement à partir de 18 ans (24 % des jeunes ruraux) à l'occasion d'une poursuite d'études.

Ces 75 % de jeunes de 18 ans toujours résidant en milieu rural ont un taux d'obtention du bac pro plus important que ceux partis en zone urbaine (12 % contre 8 %). Le DNB et le CAP constituent les niveaux de diplômes le plus souvent acquis (respectivement 28 % et 23 %).

Une poursuite de formation professionnelle n'est souvent envisageable qu'au prix d'une mobilité vers des LP adaptés à leur

curriculum sur un rayon plus large et dispersé autour de leur lieu de résidence initiale. La proportion de jeunes de milieu rural de 16 à 24 ans suivant une formation par apprentissage, quel qu'en soit le niveau, est plus élevée que chez les jeunes urbains (13 % contre 8 %).

Pour le SNETAA-FO, il est nécessaire de promouvoir de la voie professionnelle sous statut scolaire, de permettre à des jeunes peu mobiles, sur tout le territoire et particulièrement en zone rurale, d'accéder à une formation de proximité et une offre cohérente de CAP partout où les bacs pro existent afin de permettre une élévation du niveau de qualification.

Acquérir une première qualification, c'est une ambition pour la jeunesse : qu'aucun jeune ne sorte de l'École sans diplôme !

Cent pour cent d'une classe d'âge avec un diplôme au moins égal au CAP, n'est-ce pas révolutionnaire ?



REDONNER DU SENS À L'ORIENTATION

Dans un rapport thématique annuel, l'IGESR propose une étude sur « L'orientation de la 4e au master ». Cette étude revient longuement sur le poids de l'histoire de l'orientation et sur la spécificité du système français. Elle rappelle les difficultés de résoudre l'équation de la mise en œuvre d'une véritable démarche d'orientation choisie et d'un accompagnement personnalisé des jeunes avec la nécessité de répondre au besoin du marché de l'emploi et de l'évolution des métiers.

Ce rapport rappelle la vocation des diplômes tels que le BTS créée en 1959 engageant vers des « formations de cadres réclamés par les employeurs ». L'objectif général de l'ouverture vers une poursuite d'étude est l'élévation du niveau de qualification. Et nous ne pouvons qu'en partager l'engouement. Soit.

Les problèmes d'une orientation satisfaisante demeurent malgré le déploiement d'un arsenal d'informations relayées par les différents acteurs du système éducatif. Des blocages persistent sur une hiérarchie



établie dans la société entre les différentes séries. Cela nécessite de repenser notre rapport à l'enseignement où le diplôme ne serait plus perçu comme une fin en soi mais comme un marchepied vers l'activation de savoir-faire et de capacités acquises dans le monde du travail.

De ce fait, l'enseignement professionnel pâtit encore d'une mésestimation qui conduit des élèves de 3e à poursuivre en cycle général sans grande conviction alors qu'ils auraient pu connaître un nouvel épanouissement dans la découverte d'une formation professionnelle. Et pourtant, les parcours de réussite existent bel et bien dans notre secteur et se multiplient. Des élèves qui reprennent confiance en eux

par un CAP, confortent leurs compétences et leur méthodologie en bac pro, affinent leur formation et leur projet de carrière en BTS... nous en connaissons tous et nous en faisons parfois même témoigner directement en classe.

Cette idée de cheminement est intéressante à mettre en avant. Il est compliqué à un élève de 14 ou 15 ans de se projeter sur le long terme. Il lui faut du concret, un lien plus étroit entre l'abstraction du diplôme et l'évolution des techniques professionnelles sur le terrain (dans l'entreprise). Il doit prendre conscience ainsi que cette nomenclature des diplômes n'est qu'un point de repère qui sert de référence commune, un phare dans la construction de son avenir professionnel. La véritable valeur du diplôme est ce qu'il en fait. C'est avant tout la fierté de sa maîtrise de savoir-faire et de son savoir-apprendre qu'il sera tenu de faire progresser tout au long de sa vie active.

Pour le SNETAA-FO, il est ainsi nécessaire de valoriser la voie professionnelle sous statut scolaire par une initiation progressive aux métiers dès l'entrée en 6e pour tous les élèves de collège. Il faut également réfléchir à de nouvelles mesures permettant de favoriser l'orientation vers cette voie des élèves de 3e qui en feraient la demande.

C'est pourquoi le SNETAA-FO défend plus que jamais l'égal accès aux formations de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.





E POUR ESPOIR

DES RAISONS D'ESPÉRER

Les fêtes de fin d'année se sont déroulées sous le signe de la pandémie avec une pression sanitaire qui se fait de plus en plus pesante. « Le Covid ! Il est constamment là, c'est une charge mentale permanente !

Depuis pratiquement deux ans, je suis dans un ascenseur émotionnel et c'est usant. Mes élèves sont touchés. J'ai tous les jours six à sept élèves absents. Le nombre de cas positifs explose. C'est difficile de faire cours. Je n'ai jamais les mêmes élèves présents », s'exclame un professeur de mathématiques.

Les contraintes et l'incertitude depuis bientôt deux ans ont des conséquences sur la santé des enseignants. Certains souffrent d'anxiété, de fatigue physique et psychologique liées à des protocoles sanitaires confus.

Faire cours avec un masque, travailler dans des salles difficiles à aérer car les fenêtres sont verrouillées, évaluer le risque de contamination avant de voir des proches ou encore s'isoler à la moindre notification de cas contact sont des contraintes devenues quotidiennes.

« Au fil du temps, le stress devient plus insidieux », avoue Juliette qui redoute plus que tout un retour des cours en distanciel. « Toutes ces règles sont

fatigantes ! Je ne vois toujours pas le bout du tunnel. »

Certains peinent à trouver un équilibre. Ils ont envie de protéger leurs proches mais ils se demandent si tant de sacrifices en valent encore la chandelle.

Anne, 39 ans, professeur d'espagnol, n'ose plus mettre en place des projets dans son établissement. « A quoi bon, tout peut être annulé du jour au lendemain. Je me sens déprimée. J'ai une vie rabougrie. »

Avec le temps, le dilemme entre l'envie d'avoir une vie sociale, faire des projets et l'application des consignes sanitaires devient compliqué. Il y a une espèce de culpabilité qui s'installe.

D'un côté, on veut arrêter de vivre dans cette peur continuelle et retrouver sa vie d'avant et de l'autre on se dit qu'il y a encore des gens qui meurent et qu'il faut tenir bon si un jour on veut revivre normalement.

Le moral est en berne. Peut-on retrouver le sourire alors que cette épidémie mouvante génère beaucoup de stress et d'inquiétude pour soi, ses élèves, ses proches ? Oui, cela reste heureusement possible.

Puisons de l'énergie dans l'entraide et la solidarité qui se sont manifestées

depuis le début de la pandémie.

Continuons à échanger régulièrement avec nos proches pour rompre l'isolement, ne nous laissons pas envahir par l'actualité anxiogène, notamment sur les réseaux sociaux ou devant les chaînes d'information en continu, réinventons nos routines mais aussi acceptons les baisses de moral pour pouvoir ensuite trouver l'énergie de rebondir et de tenir !

Exprimons nos émotions afin d'éviter à notre corps de somatiser et de développer un trouble psychique !

.....
PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org

« Parler aide à se ressourcer »

Notre collègue,
Murielle TURCHI,
psychologue clinicienne
est à votre disposition.

LES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES ET SOCIALES

À L'AUNE DU COVID

L'incidence de la pandémie sur le suivi scolaire a porté un nouvel éclairage sur l'état de la diffusion du numérique dans les foyers et la portée de son utilisation à des fins éducatives.

L'enseignement à distance a pointé un nouveau facteur d'inégalités, dans le domaine du numérique, perceptibles autour de plusieurs critères génériques : manque d'équipement, défaut de connexion, difficulté d'utilisation dans de nouvelles circonstances et de traitement des informations qui en sont extraites.

Avec un paradoxe à la clé : nos élèves font partie d'une génération née en plein boom du numérique. Ils ont grandi devant des écrans et le smartphone est un quasi-prolongement de leur main. Cette génération, que le philosophe Michel Serres qualifiait de « petite poucette » dans un court essai publié en 2012, était perçue comme détentrice d'un ensemble infini de connaissances à la portée de tous, à tout moment, d'une simple pression tactile sur un écran. Ce à quoi le sociologue Pascal Plantard oppose, en 2021, le « complexe d'Obélix » : « Les jeunes seraient tombés dès la naissance dans le chaudron des technologies et n'auraient pas besoin d'éducation, ce qui justifie une forme de retrait des parents dans ce domaine. Or, c'est complètement faux ! ».

De plus, cette transformation technologique a conduit à une adaptation de nos approches pédagogiques avec une utilisation de ressources et de supports dématérialisés de plus en plus diversifiés en classe. En 20 ans, nous sommes passés de la rétroprojection de documents statiques à l'animation vidéo projetée d'un diaporama jusqu'à l'interaction virtuelle d'un TNI. Des salles informatiques ont fleuri dans les établissements complétant les points d'accès introduit à l'origine dans les CDI (la mise à jour des logiciels ne suivant pas forcément toujours le processus de diffusion et d'évolution...). Nous avons

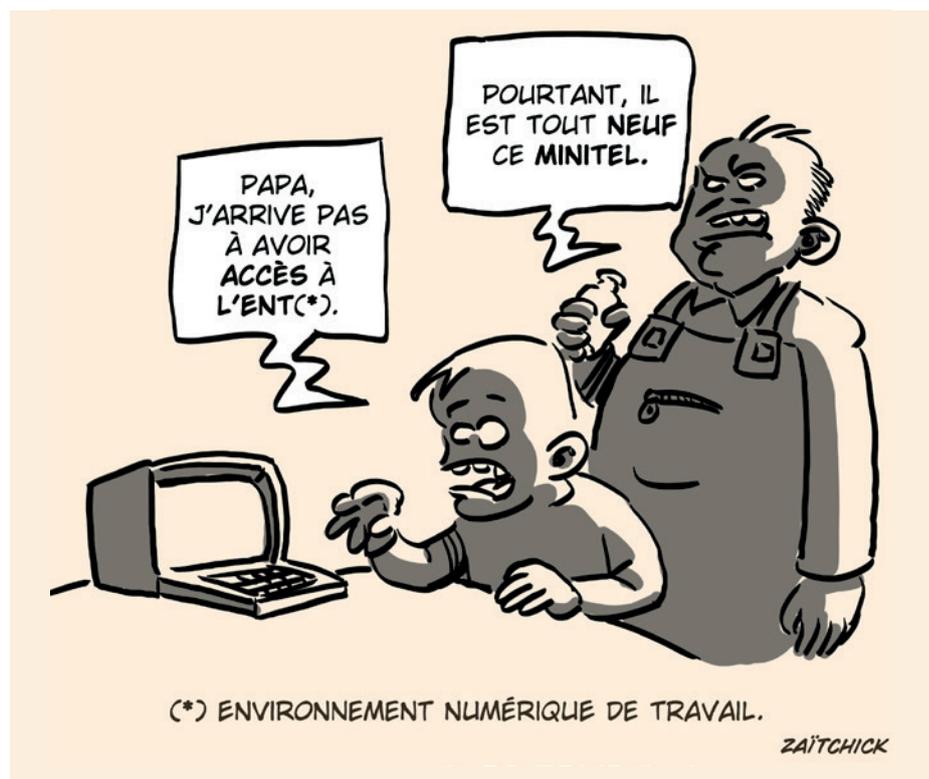
formé les élèves notamment à préparer leur départ en stage (lettre de motivation, cv, recherches et contacts d'entreprises...), à présenter leur stage (rapport et soutenance) à l'aide de ces nouveaux outils et étendu la démarche aux autres pans d'enseignements et projets pédagogiques.

Or, la mise en œuvre de l'enseignement à distance a révélé à la fois que l'accès au numérique n'était pas si généralisé que cela dans de nombreux foyers et que la maîtrise de son utilisation pouvait être extrêmement limitée à l'extérieur des murs des établissements, dans le cadre de l'environnement familial.

C'est ainsi qu'un dossier de veille de l'Institut français de l'éducation associe la question des inégalités numériques à celle des inégalités sociales et met en avant « l'effet de loupe » produit par la pandémie. Les études qui ont suivi la

massification de la diffusion de ces TICE trouvent aujourd'hui leur écho dans l'analyse des « continuités et des discontinuités d'usages numériques chez les jeunes entre pratiques extrascolaires et scolaires ». Une « fracture numérique » translatée en « inégalités numériques » plus complexes dont le lien avec les inégalités sociales a été relevé, lors du premier confinement, par « les enseignant-es des LP et agricoles qui ont par ailleurs particulièrement mentionné les difficultés liées aux compétences numériques des parents d'élèves ».

Des enjeux encore à l'étude, que le SNETAA-FO suit avec attention pour que aucun élève ne se retrouve de côté. Ces changements de pratiques pédagogiques ont des conséquences sur nos conditions de travail. Nous avons l'exigence d'une formation continue et continuée pour tous les PLP, de forte qualité pour aborder les meilleures pratiques pour demain.



FONCTIONNAIRES :

ATTENTION AUX ÉCARTS !

La frontière entre le citoyen et le fonctionnaire est-elle poreuse ? Le comportement dans la sphère privée peut-il avoir un impact sur la carrière ?

Les devoirs et obligations des fonctionnaires ont longtemps été laissés à l'appréciation du juge administratif. Anicet Le Pors, artisan du statut général de la fonction publique, estimait qu'au regard de la complexité du sujet et des différents degrés de responsabilité des fonctionnaires, il était plus sage que cela demeure ainsi. Pourtant, ces dernières années, deux lois sont venues faire passer certains de ces devoirs, de créations jurisprudentielles à obligations légales inscrites, tantôt dans le statut, tantôt dans le code de l'Éducation. La Loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires de 2016 a modifié l'article 25 en précisant que le « fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ». Il prévoit également qu'il est « tenu à l'obligation de neutralité » et au « respect du principe de laïcité ». La Loi pour une école de la confiance de 2019 a quant à elle introduit une obligation d'exemplarité, trop vague au sens du conseil d'État qui l'a pourtant reconnue dans un arrêt. Enfin, il demeure un devoir de réserve qui reste toujours à l'appréciation du juge.

Ces obligations doivent non seulement être respectées dans le cadre de nos fonctions mais également dans la vie de tous les jours, au risque de voir l'administration demander des comptes, diligenter une enquête administrative voire prendre une sanction dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Bien sûr, cette dernière se voudra proportionnelle aux faits reprochés.

L'obligation de probité et son corollaire, le principe d'intégrité demandent de ne pas tirer un bénéfice de ses fonctions et d'exercer celles-ci de manière désintéressée. L'obligation d'impartialité, quant

à elle, veut que le fonctionnaire agisse en dehors de tout préjugé et de manière impartiale dans le cadre de ses fonctions. De même, l'obligation de neutralité et le respect du principe de laïcité marquent l'interdiction de manifester ses opinions religieuses et la nécessité de traiter avec équité les usagers, quels que soient leur sexe, leurs origines, leurs convictions politiques ou religieuses.

Pour ce qui concerne l'obligation de dignité et le devoir de réserve, qui concernent les questions les plus récurrentes, la première impose que le fonctionnaire ne porte pas atteinte par son comportement « à la réputation de l'administration ». Il faut entendre cette obligation au sens large. Car même si aucune publicité n'est faite, l'administration pourra toujours estimer que son image a été ternie. Faire un scandale public, s'exhiber, être poursuivi ou condamné au pénal, poster des images de soi dégradantes, voilà quelques exemples de cas d'espèces ayant conduit des fonctionnaires à être la cible de sanctions.

Le deuxième, le devoir de réserve, oblige le fonctionnaire à de la retenue quand il exprime ses opinions, que ce soit dans le cadre public ou privé, y compris lors de publications sur les réseaux sociaux. Cette obligation vise particulièrement les propos violents et injurieux et demande une certaine mesure quand un fonctionnaire exprime ses opinions politiques ou des critiques envers son employeur.

C'est probablement dans ce cadre que nous pouvons comprendre le devoir d'exemplarité qui nous semble trop large et pouvant s'apparenter à une volonté de l'administration de museler toute critique de la part de ses agents. Gageons que la jurisprudence ne manquera pas de préciser ce principe.

Nonobstant ces obligations, il va sans dire qu'un fonctionnaire ne peut se voir priver,



ne serait-ce qu'en tant que citoyen, des libertés fondamentales que sont la liberté de conscience et la liberté d'expression. Mais, même pour un citoyen lambda, ce ne sont pas des libertés absolues. Elles restent limitées principalement par la liberté d'autrui, l'interdiction de lui nuire en jouissant de celles-ci ou par l'intérêt général. Pour un agent de la fonction publique, à cette limite il faut ajouter des notions comme l'intérêt du service et les obligations inhérentes aux fonctions vues plus haut.

Le représentant syndical, quant à lui, jouit d'une plus grande liberté, garantie au niveau européen, au moment d'émettre des critiques.

Ce rapide tour d'horizon des devoirs et obligations se veut un état des lieux succinct fondé sur notre expérience du terrain, des textes et quelques jurisprudences. Il n'a pas pour but d'inciter les personnels à ne plus exprimer leurs craintes, ne plus parler de leurs conditions de travail ou même émettre des critiques. Rien de cela n'est interdit tant que cela reste correct et mesuré.

Quoi qu'il en soit, vous pourrez toujours compter sur le SNETAA-FO pour être votre voix, vous accompagner et défendre vos intérêts !



FAMILLE DES MÉTIERS

LE SNETAA PORTE UN MANDAT FORT CONTRE LES SECONDES
« FAMILLE DES MÉTIERS » ! ET SI ON Y REGARDAIT DE PLUS PRÈS ?

.....

La dernière vague des secondes par « famille des métiers » s'est poursuivie cette année avec cinq nouvelles familles de métier :

- métiers des transitions numériques et énergétiques ;
- métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;
- métiers de la réalisation d'ensemble mécaniques et industriels ;
- métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement ;
- métiers du pilotage et de la maintenance d'installation automatisée.

Depuis 2019, c'est donc 62 bac pro qui ont été regroupés en 14 familles de métiers. À la fin de la mise en place de cette nouvelle organisation de la seconde professionnelle, 30 spécialités de bac pro restent hors famille de métiers.

Nous aurions peu de difficulté à lister toute une série de raisons qui expliqueraient sans mal pourquoi le SNETAA-FO accueille mal cette réforme. Nous pourrions nous interroger sur la misère des budgets de formation pour accompagner et mettre en place ces réformes, cette soudaine précipitation pour imposer dans l'urgence une organisation minimale qui tente de répondre à la consigne des textes officiels. Tout ceci, bien sûr, dans une troisième année de protocole sanitaire avec son lot de difficultés : gestion des PFMP, gestion des examens, gestion du port du masque, pour les enseignants, pour les élèves, la fatigue de chacun, la fatigue de l'ensemble.

Pour nous, PLP, et pour le SNETAA-FO, il n'y avait pas d'urgence à la poursuite de la mise en œuvre de la seconde par famille de métiers ! Nous n'avons eu de cesse de porter au cours de ces 3 années toutes les difficultés rencontrées par nos collègues pour mettre en place ces familles de métiers, partout, et dans

toutes les filières.

Les limites de l'affectation dans la filière choisie existaient...

Bon, c'est vrai qu'en fin de 3e, beaucoup d'élèves choisissaient des filières qu'ils n'obtenaient pas. La concurrence se faisait entre celles et ceux d'un même établissement parfois mais aussi et surtout avec les élèves des autres établissements et puis c'est AFFELNET qui tranchait.

Quand les profs appréciaient une filière qui affichait un taux de pression à deux et demi, AFFELNET, lui, pouvait envoyer un mail de refus, pour 100 élèves affectés, à 150 élèves donc à 150 familles. Sèchement. Quand le taux de pression était d'un demi, la moitié de la classe était au mieux remplie par des second ou troisième vœux voire par des élèves ne souhaitant pas du tout intégrer cette filière.

Il y avait aussi les élèves qui avaient obtenu leur premier vœu mais qui ne voyaient pas la filière comme ça, qui avaient été mal informés, mal orientés, et qui dès les premiers mois décrochaient, peinaient à se mobiliser et souhaitaient partir, se réorienter...

Même s'il y avait des satisfactions, en majorité sans doute, il y avait aussi des déceptions, en nombre. Les collègues qui avaient dans leur classe de ces élèves sont bien placés pour le savoir. AFFELNET travaillait à la fin de l'année, appliquant sa dure loi, beaucoup d'élèves quittaient le collège avec l'été pour digérer ou ruminer. En septembre, ils se préparaient ou se résignaient à rejoindre leur affectation au lycée professionnel.

Les profs n'avaient pas la vision de ces déceptions, en tout cas ceux du LP. Même si, bien sûr, les critères retenus par AFFELNET continuent bien souvent à être remis en cause. Surtout quand il nous arrive de constater que, les élèves que nous avons pris la peine d'accueillir en mini-stage durant l'année et qui avaient

l'air motivé ne figuraient pas ou si peu sur nos listes à la rentrée suivante.

Le SNETAA-FO dénonce toutes les conséquences en termes de choix des élèves et de capacité d'accueil dans les classes de première professionnelle.

Mais pour les familles et les élèves, cette « seconde de détermination » qui ne dit pas son nom doit certainement présenter des attraits un peu différents. Pour ces derniers, quand le ministère propose une année entière pour affiner leur choix au travers d'une famille de métier, de découvrir plusieurs branches, de conforter éventuellement une première impression par une PFMP en entreprise, il devient compliqué de résister. Car l'« avant » n'était pas si idyllique. Il était souvent critiqué par les élèves, par les familles et surtout par les profs eux-mêmes, en premier lieu par celles et ceux qui devaient accueillir les déçus et les aider à se former, tenter de les motiver pour les mobiliser dans la tâche.

Si l'idée des familles de métiers est de disposer de plus de temps et de plus d'éléments pour sélectionner une voie désirée, une orientation que les élèves auront pu se construire progressivement, à n'en pas douter, les familles et les élèves ont été séduits par ce projet et vont continuer à pousser fortement dans cette direction.

... comme existent les limites de l'affectation dans une famille de métiers !

Pourtant tout ne fonctionne pas si idéalement. Par exemple, lorsque l'on n'a dans un établissement que deux filières sur les trois, nous n'offrons pas sous un même titre de seconde famille de métier, les mêmes possibilités de se déterminer que si les trois filières existent.

Par ailleurs, mélanger les options sans tenir compte du taux de pression de chaque filière est ridicule. Prenons l'exemple de deux sections de 25 places, un champ A avec un taux de pression de 2,5 et l'autre B avec un taux de 0,5. Quand les portes

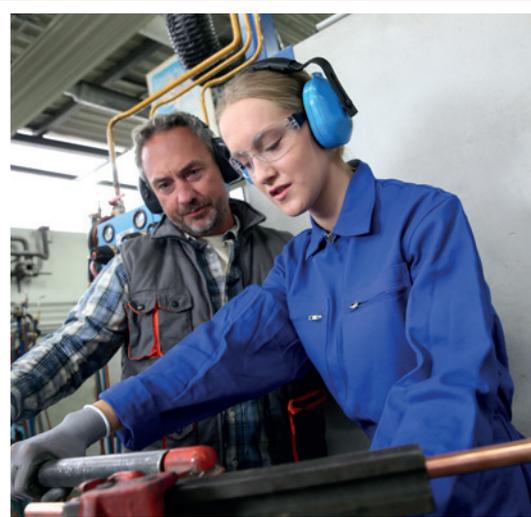
d'AFFELNET s'ouvrent sur une seconde à famille commune, il y a de fortes chances que vous ayez à accueillir 50 élèves ou presque qui ont opté pour l'option A. Il apparaît dans un premier temps le problème de l'élimination d'une bonne dizaine d'élèves a priori plus attirés par l'option B puis dans un second temps, une âpre concurrence entre les élèves de l'option A avec au bout du compte une nouvelle fois les enseignants dans la position de juges et parties. En effet, même si AFFELNET assurera la partie mécanique de la sélection, ce sont bien les enseignants qui auront à donner les avis qui détermineront les chances de chacun et chacune, qui assumeront le fait d'envoyer 25 élèves vers l'option non désirée initialement et tout ceci au sein d'une même classe, d'un même établissement. Bien sûr, le fait pour les élèves de pouvoir affiner son choix créera peut-être des vocations, des envies, différentes et l'on peut imaginer qu'un certain équilibre se créera dans la majorité des cas et avec le temps mais pour cette année en tout cas c'est vraiment très compliqué.

Du côté des familles et des élèves, la période n'est pas plus légère. Majoritairement, le tiers des élèves le plus en difficulté à la sortie du collège nous sont confiés. Les deux dernières années de collège n'auront probablement pas été porteuse d'un espoir particulier et l'orientation peu simplifiée par ce contexte. Il est probable que ces élèves croient en l'opportunité d'une année supplémentaire pour affiner leur choix. Il est donc nécessaire malgré les contraintes, de ne pas minimiser l'offre ni l'organisation qui sera proposée pour permettre à chaque élève de découvrir, d'expérimenter et de postuler vers une voie avec une meilleure connaissance que l'idée qu'ils pouvaient en avoir en fin de troisième. Ce choix, c'est en fin d'année scolaire qu'ils le saisiront sur AFFELNET et jusqu'à cette date les textes leur laissent la liberté de changer.

Les différents métiers n'existant que très rarement pour ne pas dire jamais dans une même structure, une réelle sensibilisation par des PLP de chaque branche ne peut pas être réalisée. Les disparités entre les différentes formations, liées aux différences d'établissements, ne seront pas gommées tant que l'on n'aura pas investi

dans la nomination de professionnels de chaque champ dans ces établissements, tant qu'une réelle formation à la sensibilisation des autres branches de métiers n'aura pas été mise en place pour les enseignants eux-mêmes.

Dans les établissements où il n'existe pour la suite qu'une branche des familles des métiers, il n'y a pas de changement et finalement peu de bouleversements, certes il n'y a pas de choix offerts mais la difficile sélection s'annonce de fait



comme déjà opérée. Dans les établissements où plusieurs branches existent, le choix peut être plus ou moins tronqué, dès la fin de 3e, suivant le taux de pression de chaque branche. Les exclus inconnus appartenant aux « taux faibles » peuvent avoir été évincés de leur souhaits par AFFELNET dans l'indifférence générale. Pour les enseignants, face à leurs élèves, une diversité de situations peut surgir. Maintenir les élèves dans cette idée de découverte des différents

champs lorsque certains auront dès la fin du premier trimestre arrêté leur choix, que ce soit précocement ou en toute connaissance de cause, risque de relever de la gageure.

Le SNETAA-FO dénonce le risque d'abandon des jeunes qui ne seraient pas orientés dans la spécialité choisie. C'est l'équilibre entre les spécialités qui est en danger avec toutes les conséquences sur les personnels d'enseignement professionnel que cela implique (postes, mesures de carte scolaire...).

Bon mais comment faire concrètement ?

Les référentiels de certification ne changent pas voir s'étoffent même dans certains cas. L'exercice se complique car travailler sur les compétences communes permet en effet de ne pas trop entamer le temps de formation alloué à l'acquisition de l'ensemble des compétences définies pour chaque diplôme mais de fait limite fortement la découverte de la spécificité des compétences propres à chaque branche. Pour le SNETAA-FO, la formation doit rester spécialisée dès la classe de seconde professionnelle.

Le SNETAA-FO reste donc opposé aux secondes regroupées en familles de métiers qui réduisent le temps de formation professionnelle de spécialités et reculent le palier d'orientation d'un an, réduisant de fait le nombre de classes de seconde ce qui provoque souvent l'augmentation des effectifs par classe et la dégradation des conditions de travail des élèves et des professeurs.

Le SNETAA-FO, syndicat majoritaire de la voie professionnelle et présent sur tout le territoire continuera à mener nos combats syndicaux, à porter les mandats que les collègues se sont donnés et pas les mandats des autres. D'abord en faisant remonter les besoins exprimés par les collègues de terrain, premiers experts qu'il faut entendre car ils veulent remplir la mission que leur confie la Nation : former le travailleur et le citoyen !

Le SNETAA luttera pour faire avancer tous nos dossiers avec la vision volontariste que les collègues ont de leur métier.

QUELLE PLACE POUR LA VISIOCONFÉRENCE

DANS LE DIALOGUE SOCIAL ?

Le SNETAA-FO demande à la Direction générale des ressources humaines de l'Éducation nationale (DGRH) que soit établie une charte sur l'utilisation de la visioconférence et une modification du règlement interne des commissions administratives paritaires (CAP) encore existantes (recours et conseils disciplinaires).

Nous sommes opposés, au nom d'un véritable dialogue social de proximité, au recours systématique et abusif aux réunions, GT, CAP nationale et académiques à distance. Pour le SNETAA, c'est à l'agent, l'élu ou le représentant mandaté de l'organisation syndicale d'exprimer librement sa volonté de participer ou non à ce type de réunion à distance. L'argument de la « sécurité sanitaire »

ne se justifie pas car il est très rare, voire exceptionnel, que ces réunions comptent plus de 36 participants, ce qui est pourtant la capacité moyenne (quand ce n'est pas au-delà) de nos élèves en classe entière où le protocole sanitaire en vigueur s'applique.

Par ailleurs, le SNETAA constate et déplore une déviance du pouvoir de l'administration lors de ces réunions en visioconférence. En effet, l'administration peut facilement « couper » arbitrairement le son et/ou l'image aux autres participants.

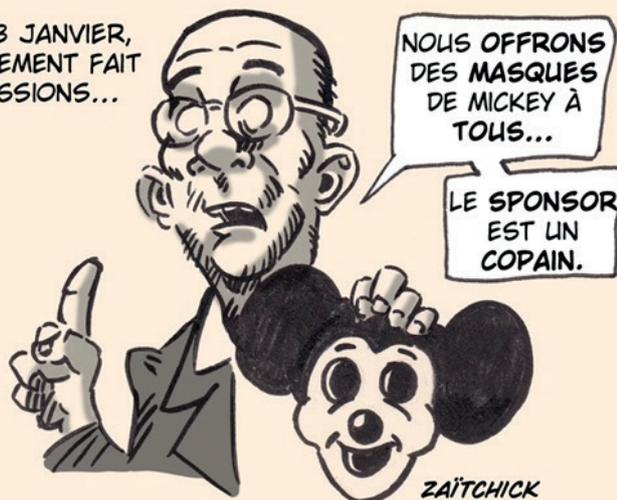
De plus, il est, dans ce cadre-là, impossible pour les organisations syndicales de demander une interruption de séance pour se



consulter car aucune procédure « à distance » ne garantit le secret de leurs échanges.

Dans l'attente de cette charte, le SNETAA-FO émettra systématiquement pour toutes les CAP réunies en conseil disciplinaire par vidéoconférence des réserves pour garantir la défense de tous les intérêts de la ou du collègue convoquée ou convoqué par cette instance.

GRÈVE DU 13 JANVIER,
LE GOUVERNEMENT FAIT
DES CONCESSIONS...



AED EN INTERNAT :

HOMME OU FEMME DANS L'OBLIGATION DE SURVEILLANCE ?

Quelle ou quel CPE qui officie en service mixte (avec la responsabilité d'un internat) ne s'est pas trouvée ou trouvé fort dépourvu-e lorsqu'une ou un AED venait à manquer (maladie, examen, événement exceptionnel...), surtout dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons ? Concrètement, si une femme qui surveille un internat ne peut pas être remplacée par une de ses collègues, ou un homme par un de ses collègues, quelle est la marche à suivre ?

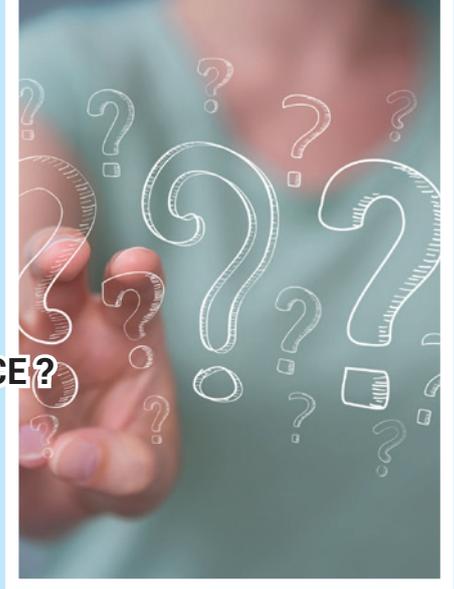
Il n'y a pas de réglementation à notre connaissance sur la surveillance par un homme d'un dortoir de filles ou par une femme d'un dortoir de garçons. Toutefois, la seule obligation réglementaire concerne l'âge des assistants d'éducation qui assure les fonctions de surveillance : « Les assistants d'éducation exerçant dans un internat doivent être âgés de vingt ans au

moins. » (article 3 du décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation).

Le ministère estime qu'« un écart d'âge avec les élèves est particulièrement nécessaire pour ces fonctions. Cette condition d'âge s'apprécie au moment de la prise effective de fonctions. » (circulaire n°2003-092 du 11 juin 2003 relative aux assistants d'éducation).

Le choix par la ou le CPE du sexe du surveillant de l'internat n'est donc pas fixé juridiquement.

Mais il ressort des entretiens avec les AED et des consignes données aux AED et aux CPE la question de la distance à prendre avec les élèves, lors des déplacements dans l'internat. C'est généralement pour



cette raison que les chefs d'établissement et les CPE privilégient généralement de ne pas affecter des hommes à des internats de jeunes filles. C'est une pratique professionnelle qui n'est pas dictée par une règle de droit.

L'intérêt du service impose donc d'assurer la continuité du service et de donner des consignes explicites à l'AED pour qu'elle ou il assure ses missions de surveillance, tout en respectant l'intimité des jeunes.

Vous souhaitez vous entretenir de ce sujet avec le SNETAA-FO ? Contactez Samir, conseiller technique aux CPE !

LES MISSIONS

DES DDF !

PLP dans les disciplines professionnelles (comme les certifiés ou bien encore les agrégés en lycée technologique), connu encore bien souvent sous l'appellation chef de travaux, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT ou DDF) sont recrutés sur poste spécifique national. La circulaire du 11 octobre 2016 encadre leurs recrutement, missions, rémunération, formation et précise également les moyens mis à leur disposition.

Cette circulaire n'a pas bouleversé le sens des missions du chef de travaux devenu DDF. L'indemnité de responsabilité a été revalorisée mais n'a pas compensé la suppression des 4 HSA, heures octroyées à la discrétion des chefs d'établissement. Sans revalorisation de l'indemnité de

responsabilité depuis 2016, la ou le DDF n'est pas éligible aux IMP, ne peut recevoir d'HSE pour rémunérer la prise en charge de dossiers non spécifiques à leur fonction ou pour la prise en charge de l'organisation des examens.

De ce fait, il ne faut pas s'étonner que de moins en moins de collègues souhaitent s'investir dans cette fonction.

Par ailleurs, la circulaire ci-dessus référencée précise bien que les DDF participent aux travaux de l'équipe de direction mais elle ne leur attribue pas pour autant la qualité de personnel de direction, n'en déplaie à certaines ou certains ! Les DDF en mal de gouvernance pourront toujours passer le concours de personnel de direction. La mission des DDF est essentiellement pédagogique.

La ou le DDF doit assurer au quotidien des conditions de travail satisfaisantes pour les collègues professeurs, prioritairement pour les élèves ou étudiants sous statut scolaire relevant de son secteur.

Ses qualités d'écoute, de bienveillance et d'accompagnement facilitent le travail de coordination et l'impulsion d'une dynamique de travail. Sa mission de conseiller et proche collaborateur du chef d'établissement est parfois délicate car conditionnée à la personnalité du chef d'établissement ou d'un adjoint ; il lui faut être patient et souvent déterminé sans perdre de vue le référentiel métier de la ou du DDF.

Vous êtes DDF ou souhaitez le devenir ? Le SNETAA-FO est là pour vous accompagner. Contactez-nous !

LE RATTRAPAGE DE NOS PENSIONS :

PLUS QUE NÉCESSAIRE, C'EST URGENT !

L'augmentation de nos pensions : un cadeau du gouvernement ? Nos pensions augmentent de 1,1 %, à partir du 1^{er} janvier 2022, mais ce n'est que lorsque la pension sera effectivement versée sur nos comptes bancaires qu'on en verra la couleur, c'est-à-dire le 28 janvier 2022 pour les fonctionnaires. Cette revalorisation est en réalité un rattrapage pour l'année écoulée. **Nous avons donc une double perte de pouvoir d'achat :**

- d'abord il faut attendre de connaître l'évolution des prix de l'année, ensuite le versement n'est effectif qu'à la fin du mois de janvier. La perte s'étale sur un an et un mois !

- de plus, pour l'année 2021 l'augmentation du coût de la vie est de 1,6 % selon l'indice INSEE. Alors pourquoi seulement 1,1 % ? Comment est calculée cette augmentation des pensions ?

Notons enfin qu'une augmentation, même faible, est **légale** : la méthode de revalorisation de la pension de base des fonctionnaires est définie à l'article L 161-25 du Code de la sécurité sociale. **Ce n'est donc pas un cadeau du gouvernement.**

ET ALORS, NOTRE POUVOIR D'ACHAT BAISSE DE COMBIEN ?

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) constate dans son rapport annuel (juin 2021) que « les pensions ont connu au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat ». Et le

même rapport ajoute que « selon les scénarios, le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme [...]. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980 ». La baisse du pouvoir d'achat des pensions n'est donc pas un hasard et, d'une certaine façon, serait organisée.

Le gouvernement ne peut pas prétendre ignorer la situation : dans une des annexes au projet de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'année 2022, lors de la présentation à la Commission des comptes de la Sécurité sociale le 24 septembre 2021, cette « érosion du pouvoir d'achat » des retraités est confirmée sur les dix dernières années : « Entre 2010 et 2021, les pensions ont été revalorisées de 8,6 % pour les pensions du régime général et de la fonction publique inférieures à 2 000 euros mensuels (de 7,9 % pour les pensions supérieures à ce montant du fait d'une revalorisation différenciée en 2020), alors que sur la même période, l'évolution des prix a atteint 9,9 % ».

Quand on fait le calcul sur ces cinq dernières années, les retraités ont perdu en moyenne 10 % à 12 % de pouvoir d'achat, c'est-à-dire plus d'un mois de pension par an.

CONCRÈTEMENT, OÙ LA VOIT-ON CETTE BAISSE ?

Chacun constate que les derniers mois de 2021 ont connu une hausse supérieure à 2 %, et les factures d'essence, de gaz, d'électricité, les loyers, les fruits et lé-

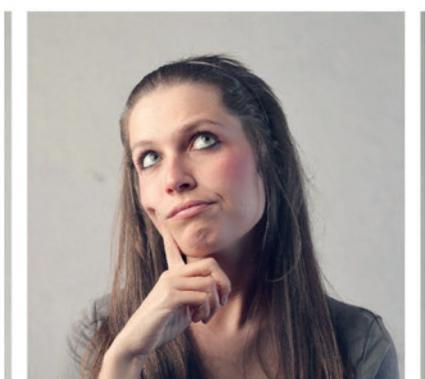
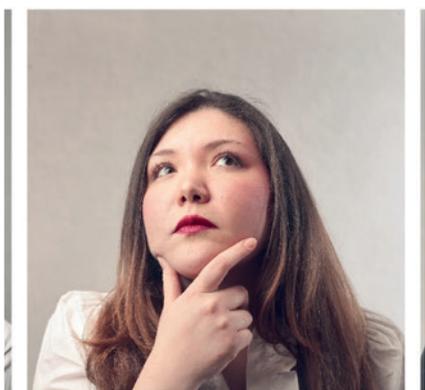
gumes... ont fortement augmenté, et la taxe foncière n'est pas en reste, elle non plus ! Et on prédit une inflation de près de 2,9 % pour les premiers mois de cette année 2022. Le gouvernement a décidé de verser « une indemnité inflation » pour atténuer la hausse généralisée des prix de la fin d'année 2021, pour ceux qui perçoivent moins de 2 000 euros net par mois. Défisicalisée, cette prime de 100 euros, ne sera soumise à aucun prélèvement et ne sera pas prise en compte pour l'impôt sur le revenu. Pour les fonctionnaires, elle sera versée avec la pension à la fin du mois de février 2022. Mais 100 euros alors que l'on découvre tous les jours des augmentations de prix, c'est pour le moins se moquer des retraités !

LES RÉFORMES QUI SE PROFILENT : SOYONS VIGILANTS !

Il est vrai que la Cour des comptes a proposé de réformer le système de retraite pour « maîtriser les dépenses », en relevant l'âge de départ et/ou baisser le niveau des pensions se gardant bien de préciser les conséquences : faire travailler les salariés plus longtemps ; ainsi ils gagneront moins à la retraite. Certains parlent de paupérisation accrue des retraités.

Pour le SNETAA-FO, le gouvernement ne doit pas faire payer la crise aux retraités et futurs retraités en réduisant les pensions ; il faut une plus grande justice sociale, la reconnaissance de leur place au sein de la société et le nécessaire rattrapage de leurs pensions sur les dix dernières années.





PROMOTION D'ACCÈS DANS LE CORPS DES AGRÉGÉS :

CE QU'UN PLP DOIT SAVOIR !

La campagne 2022 de promotion à l'accès dans le corps des agrégés a débuté. Pour un PLP, la promotion dans le corps des agrégés peut avoir des avantages mais aussi des inconvénients. Il est nécessaire de bien réfléchir, en tenant compte de sa situation personnelle, avant de sauter le pas.

Dans le corps des agrégés, les obligations de services sont à 15 heures. L'affectation se fait avant tout en lycée général ou technologique voire en classe préparatoire aux grandes Écoles ; et ce corps donne accès directement au concours d'inspecteur pédagogique régional.

Mais, depuis la création de la classe exceptionnelle, intégrer le corps des agrégés pour un PLP n'est pas si avantageux pour tout le monde, du point de vue de la rémunération. Le reclassement des certifiés et des PLP dans le corps des agrégés se fait automatiquement dans le grade inférieur des agrégés, c'est-à-dire dans la classe normale.

Normalement, le PLP promu est reclassé dans le corps des agrégés avec une ancienneté égale à celle qu'il détenait dans son précédent corps (certifié ou PLP), multipliée par 135/175. Pour déterminer l'ancienneté dans le corps des PLP, il sera

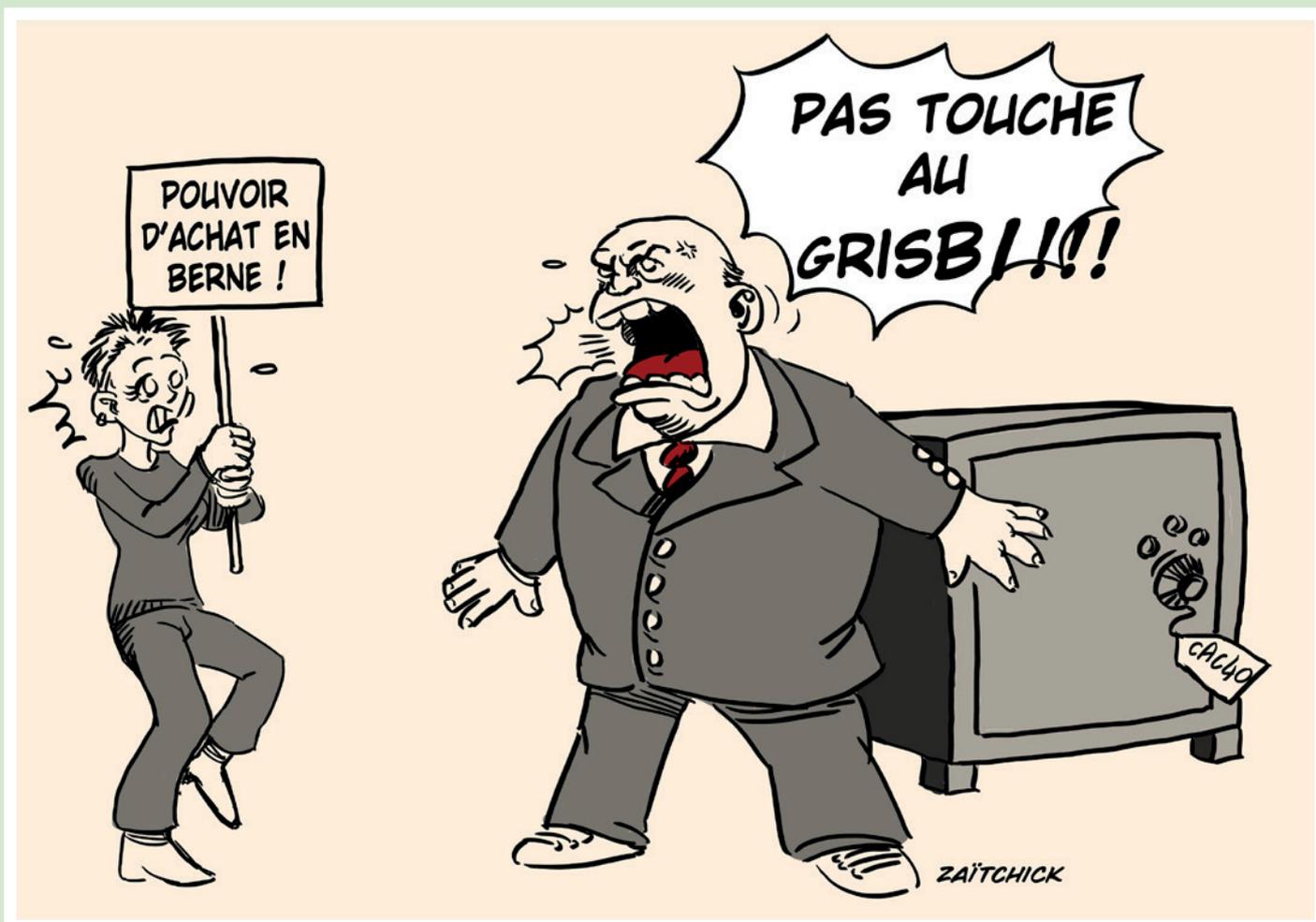
additionné les durées moyennes dans chaque échelon, jusqu'à l'échelon détenu avant la promotion. À l'issue de ces calculs sera déterminé le nouvel échelon du promu dans le corps des agrégés.

Pour le moment, une chose est certaine : tous les PLP et certifiés promus agrégés qu'ils soient hors-classe ou classe exceptionnelle sont reclassés dans le corps des agrégés systématiquement en classe normale. Toutefois, puisqu'il ne peut pas y avoir perte de salaire lors du reclassement d'un fonctionnaire, le promu peut conserver son ancien indice de rémunération, s'il s'avère que ce dernier reste supérieur à l'indice de son reclassement, et même si cet ancien indice est supérieur à celui d'un agrégé de classe normale, au 11^e échelon.

Cependant, il est très important de bien réfléchir, si on est proche de faire valoir ses droits à la retraite. Car le calcul de la pension lors du départ à la retraite, se fera à partir de l'indice détenu dans le corps des agrégés.

Vous voulez en savoir davantage ?

Contactez le SNETAA-FO au
01 53 58 00 34 ou le représentant du
SNETAA-FO dans votre académie !



POUVOIR D'ACHAT EN BERNE

La nouvelle année vient confirmer ce que les PLP, les CPE savent depuis longtemps, à savoir que leur appauvrissement n'est pas une illusion mais une réalité que confirme les chiffres.

Le point d'indice conditionne le traitement brut ; actuellement, il est de 56,2323 euros (par exemple pour le 8e échelon de la classe normale : traitement brut = $557 \times 56,2323 / 12 = 2\,610$ euros).

Entre 2010 et 2022, ce point d'indice a augmenté de 0,6 % en 2016 et de 0,6 % en 2017. Pendant ce temps, l'inflation cumulée se situe à 15 %. Les chiffres sont ce qu'ils sont : nous avons perdu 13,8 % de pouvoir d'achat, c'est une réa-

lité ! Sachant qu'il ne faut pas confondre augmentation de traitement par la hausse du point d'indice et évolution de carrière obtenue par l'ancienneté.

Durant la même période, la cotisation pour pension civile est passée de 7,85 % du traitement brut en 2010 à 11,1 % en 2020. Encore 3,25 % de perte de pouvoir d'achat !

Sur la période, la perte de pouvoir d'achat est a minima de plus de 17 %. Comment ne pas s'étonner alors du peu d'attractivité du métier d'enseignant avec des traitements aussi bas et une exigence de bac + 5...

Le SNETAA exige une véritable revalorisation du point d'indice.

En ces temps de campagne électorale, des propositions pour revaloriser le traitement des enseignants sont envisagées, mais par des moyens plutôt inquiétants, comme l'introduction d'une part variable ou des contreparties non moins dangereuses, telles que l'annualisation du temps de travail.

Alors, le traitement doit-il évoluer selon le degré de respectabilité que la hiérarchie aura fixé ?

Ce n'est pas cette revalorisation que réclame le SNETAA-FO ! Nous exigeons toujours une revalorisation du point d'indice et le rattrapage du différentiel de perte de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans !



ANDORRE OU MONACO :

ET SI C'ÉTAIT VOTRE PROCHAINE AFFECTATION ?

Les collègues en quête « d'expatriation » rêvent souvent d'avoir un poste dans une île lointaine, obtenir une mutation dans un département d'outre-mer, à La Réunion, en Guadeloupe, Martinique ou une mise à disposition pour la Polynésie ou la Nouvelle-Calédonie, mais peu pensent à s'expatrier à côté de chez soi. Et pourtant les possibilités existent tout près de la métropole dans les principautés d'Andorre ou de Monaco.

Les candidatures pour y exercer ayant lieu entre janvier et mars, il nous a semblé judicieux de nous pencher un peu sur les caractéristiques et les possibilités d'enseignement dans ces deux États.

ANDORRE

Commençons par la principauté d'Andorre. C'est un État d'Europe du Sud situé dans le massif des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, avec une population d'environ 78 000 habitants. La langue officielle est

le catalan et sa monnaie l'euro même si Andorre n'est pas membre de l'Union Européenne.

Une des particularités du système éducatif d'Andorre est l'existence de trois systèmes qui cohabitent : le système français, andorran et espagnol.

Le système français est aujourd'hui le deuxième en nombre d'élèves avec 3 600 élèves répartis dans les 11 écoles primaires, maternelles et élémentaires, le collège (avec une SEGPA) et le lycée d'enseignement général et technologique et professionnel (Lycée Comte de Foix). Tous ces établissements sont placés sous la responsabilité d'un délégué à l'enseignement représentant le ministre de l'Éducation nationale. L'enseignement dispensé est conforme à celui des établissements français avec néanmoins des cours de langue catalane, d'histoire, de géographie et des institutions de la principauté.

Le gouvernement de la principauté d'Andorre fixe par ailleurs son propre calendrier scolaire prenant en compte les trois systèmes éducatifs.

Les modalités d'affectation des personnels en Andorre sont publiées chaque année au BO entre fin décembre et début janvier (BO n°2 du 14 janvier 2022). Tout personnel titulaire de l'EN peut candidater en remplissant un dossier en ligne - cette année, le serveur Amandor était ouvert du 17 au 28 janvier. Seuls quelques postes de PLP sont disponibles chaque année et il est difficile de les connaître à l'avance, la durée du séjour n'étant pas limitée.

La commission nationale d'affectation en Andorre (CNA) à laquelle participe le SNETAA-FO affecte les candidats, classés selon un barème ; elle a lieu au mois de mai. Les collègues retenus restent titulaires de leur académie d'origine mais sont gérés administrativement par l'académie de Montpellier pendant toute

la durée de leur séjour.

La rémunération comprend le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence et une indemnité spéciale d'environ 40 % du salaire brut.

MONACO

La spécificité de cette principauté ne se résume pas qu'à son grand prix de Formule 1 et aux frasques de sa famille princière !

Minuscule État souverain de 38 000 habitants, situé au sud de la France, Monaco est entièrement enclavé dans le territoire français. Sa langue officielle est le français et sa monnaie l'euro, même si Monaco n'est pas non plus membre de l'UE. Les établissements monégasques scolarisent environ 6 500 élèves et dépendent de l'académie de Nice, même s'ils sont considérés comme des établissements étrangers par la France. L'enseignement est le même qu'en France avec, en plus, des cours de langue monégasque et d'histoire de Monaco. Le calendrier scolaire suit celui de l'académie de Nice.

La procédure pour candidater à un poste

dans les établissements d'enseignement secondaire de la Principauté de Monaco est généralement publiée au BO aux mois de février/mars. Celle-ci est ouverte aux fonctionnaires qui justifient d'un minimum de 2 ans de services effectifs en qualité de titulaire du 2^d degré. Il faut envoyer son dossier avec un certain nombre de pièces justificatives, directement à la direction de l'Éducation nationale de Monaco.

Les postes à pourvoir dans les collèges, lycées généraux, techniques et professionnels, publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque, sont également publiés au BO. Pour la plupart de ces postes, la détention de diplômes ou certificats divers (FLE, DAEFLE, C2i2e, Pix, Cappei...) est fortement appréciée.

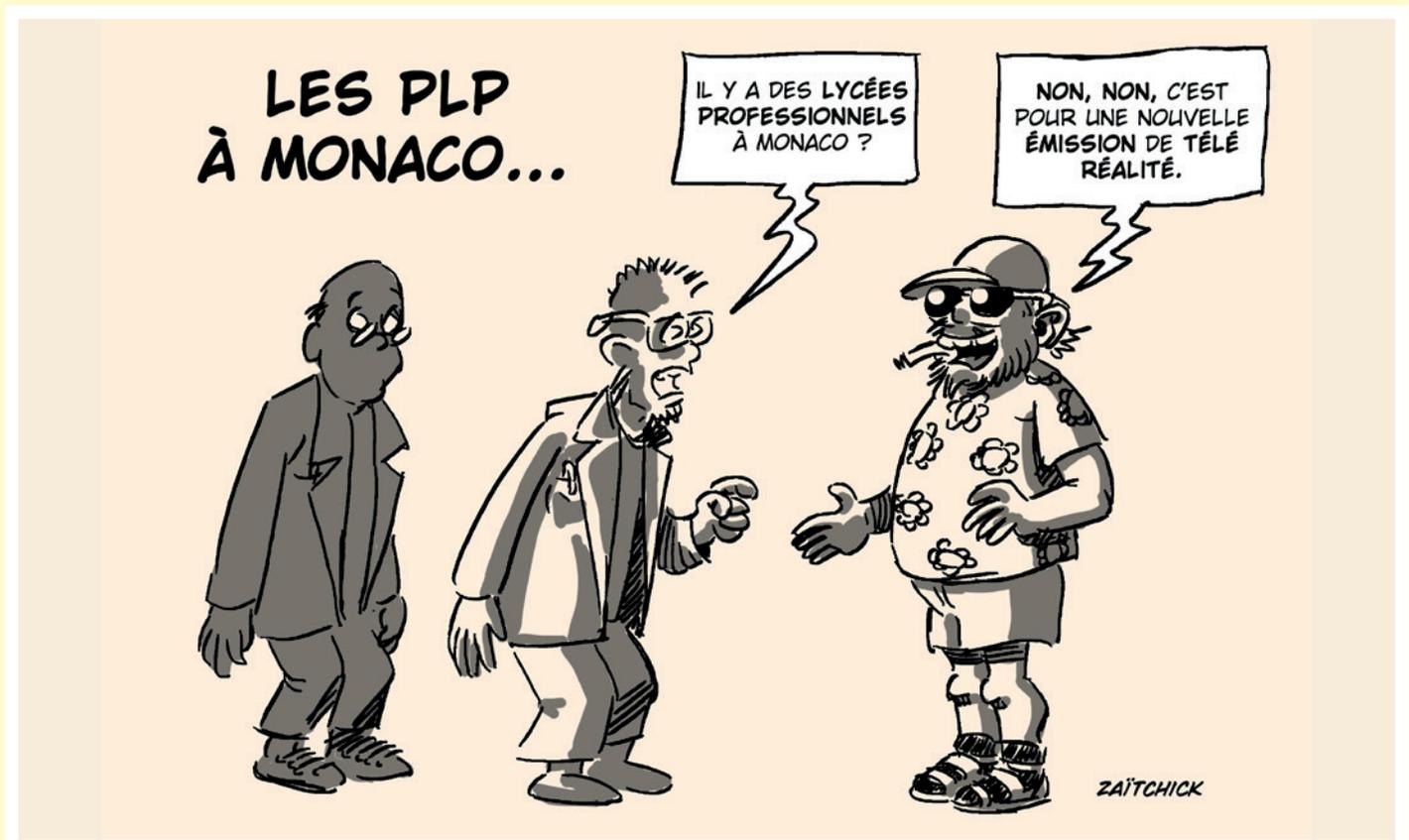
La sélection des candidatures n'est guère transparente : pas de commission paritaire, pas de barème publié... Les candidats reçoivent un courrier généralement courant juin leur annonçant le résultat. Les collègues retenus ont un statut de détachés, pour une durée de 3 ans renouvelable sans limitation (contrairement aux détachements à l'étranger limités désormais à 6 ans)

mais ils sont révocables à tout moment à l'initiative des autorités monégasques. Comme tout détaché, ils restent titulaires de leur académie d'origine.

La rémunération des fonctionnaires détachés à Monaco comprend le traitement indiciaire augmenté d'une indemnité compensatrice de 25 % et d'une indemnité monégasque de 5 %. Une indemnité exceptionnelle est versée en deux fois au cours de l'année. D'autre part, le traitement indiciaire est basé sur la valeur du point d'indice monégasque (5,6 euros contre 4,7 en France).

Une expatriation près de chez vous vous tente ? Soyez attentifs aux publications du BO car les périodes d'ouverture des candidatures sont courtes (généralement une quinzaine de jours après sa parution). Pensez aussi à consulter le site du SNETAA-FO car les publications au BO font généralement l'objet d'un article en ligne.

Une autre question, une interrogation, une hésitation ? Contactez le SNETAA-FO outre-mer et Étranger au 06 89 09 87 77 ou par mail à snetaa.hdf@gmail.com. Nous sommes là pour vous aider !



BRÈVES

01. UN PRÉAU QUI PREND L'EAU

L'association PRÉAU qui a pour but de proposer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du MEN, a vu le jour à la mi-décembre. Malgré une campagne de communication bien orchestrée, la cotisation de 10 euros et surtout l'absence d'informations concrètes sur les avantages que les adhérents peuvent en retirer semblent pour l'instant freiner les cotisants.

Il faudra peut-être attendre la première assemblée générale de l'association qui devrait se tenir au premier trimestre 2022 pour en apprendre plus sur ce « nouvel avantage social » qui pour le moment nous laisse un peu perplexes.



02. UN POSTE À L'ÉTRANGER

Pour les collègues en quête d'expatriation, la Mission laïque française (MLF) et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sont en pleine campagne de recrutement de résidents pour la rentrée de septembre 2022.

Des dizaines de postes sont proposés sur les sites de deux opérateurs et les PLP peuvent postuler, même si l'enseignement se fera en collège et lycée.



03. C'EST LA RENTRÉE

Les collègues de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna s'apprêtent à vivre à partir du 11 février leur troisième rentrée sous Covid.

En espérant qu'ils ont pu se ressourcer pendant leurs grandes vacances, le SNE-TAA-FO souhaite à tous les personnels une excellente rentrée 2022 !

04. AUTOTESTS POUR LES PERSONNELS

Le nombre d'autotests délivré pour les personnels des établissements scolaires passe à 10. Pour les obtenir, il faut désormais se rendre en pharmacie, muni d'une pièce d'identité et d'une attestation nominative de délivrance remise par l'établissement scolaire (arrêté modifié du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

S'INFORMER !

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP !

metaa
FO



LE MAGAZINE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

EXPOSITION



YVES SAINT LAURENT AUX MUSÉES

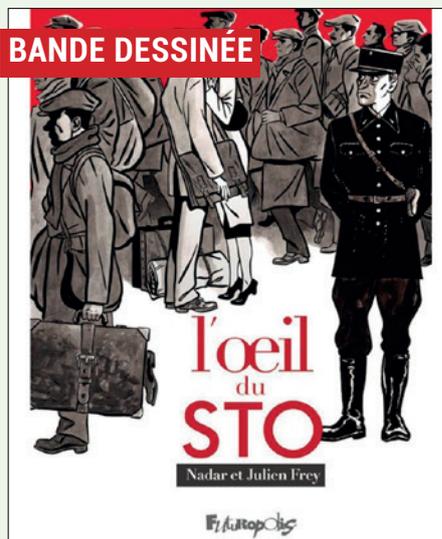
La Fondation *Pierre Bergé* - Yves Saint Laurent célèbre les 60 ans de la Maison YSL avec une exposition mode sans précédent, réunissant les plus grands musées de la capitale. Une collaboration historique mettant en lumière les créations du couturier inspirées des plus grands maîtres de l'art (Matisse, Picasso, Mondrian, Van Gogh, Bonnard, pour ne citer qu'eux). Pour l'occasion, le musée Yves Saint Laurent dévoile une partie de l'intimité du créateur, détaillant son processus créatif à travers une série de croquis, moulages et recherches textiles. Une plongée unique dans l'histoire de l'art, sur les pas d'une icône de la mode.

Musées partenaires :

Centre Pompidou, Musée d'Orsay, Musée Picasso, Musée du Louvre, Musée Yves Saint Laurent et le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Jusqu'au 15 mai 2022

BANDE DESSINÉE



L'ŒIL DU STO

Le Service du travail obligatoire (STO), instauré 1943 sous Vichy, envoie des centaines de milliers de jeunes hommes travailler, contre leur gré, en Allemagne. Justin est l'un de ces requis du STO. Pour échapper au travail forcé, il essaie tout mais en vain. Après dix mois passés dans le camp d'Hennigsdorf, il réussit à s'évader et rejoint Paris. À la Libération, il reprend son métier de garçon de café, et retrouve Renée, l'amour de sa vie.

disponible en librairie et en ligne.



Le Média Positif

Le média 100 % optimiste et positif

 @LMPositif
  @le.media.positif
  @lemediapositif

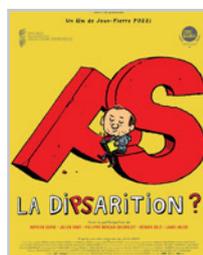
CINÉMA



UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN

Paris, été 1942. Irène est une jeune fille juive qui vit l'élan de ses 19 ans. Sa famille la regarde découvrir le monde, ses amitiés, son nouvel amour, sa passion du théâtre... elle veut devenir actrice et ses journées s'enchaînent dans l'insouciance de sa jeunesse. Mais Irène ne sait pas que le temps lui est peut-être compté.

EN SALLES DEPUIS LE 26 JANVIER 2022



LA DISPARITION

Mathieu Sapin, l'auteur de BD à succès, se tourne vers les figures de l'ombre du Parti Socialiste au travers d'anecdotes et de témoignages inédits de ceux ayant côtoyé les plus hautes sphères de l'État français depuis 1981, il va tenter de répondre à cette grande question : « Comment la gauche en est-elle arrivée là ? ».

EN SALLES LE 09 FÉVRIER 2022



NOUS

Un voyage à l'intérieur de ces lieux indistincts qu'on appelle la banlieue. Des rencontres : une femme de ménage à Roissy, un ferrailleur au Bourget, une infirmière à Drancy, un écrivain à Gif-sur-Yvette et la cinéaste qui revisite le lieu de son enfance. Chacun est la pièce d'un ensemble qui compose un tout. Un possible « nous ».

EN SALLES LE 16 FÉVRIER 2022



LYON

MUSÉE DES CONFLUENCES

SUR LA PISTE DES SIOUX

Entre les murs de ce muséum futuriste vous attendent de nombreux trésors, dont des pièces jamais exposées, entre habits traditionnels, archives historiques, imagerie publicitaire et cinématographique, pour redécouvrir les « Indiens d'Amérique » d'un tout nouvel œil.

Jusqu'au 28 août 2022



NICE

MAMAC DE NICE

LE THÉÂTRE DES OBJETS
DE DANIEL SPOERRI

Le plasticien suisse, membre du Nouveau Réalisme, nous dévoile une mise en scène aussi fascinante que celle d'une fête foraine avec ses pièges et at-trapes, ses cabinets de curiosités et ses banquets participatifs et populaires.

Jusqu'au 27 mars 2022



SÉRIGNAN

MRAC OCCITANIE

LA MÉMOIRE EN FILIGRANE

Des œuvres allant des années 60 à nos jours, et dont certaines jamais dévoilées au public, le MRAC consacre une vaste rétrospective à l'œuvre universelle d'Anne et Patrick Poirier, transcendée par une poésie de la ruine qui nous mène bien au-delà des frontières.

Jusqu'au 20 mars 2022



SAINT-GERVAIS-MONT-BLANC

MAISON FORTE DE HAUTETOUR

LES LÉGENDES JAPONAISES

Ningyō, estampes japonaises et kimonos : une plongée fascinante sur les terres du soleil levant au pays du Mont Blanc, qui constitue un précieux témoignage sur les traditions et croyances modernes de la culture japonaise.

Jusqu'au 08 mai 2022



AIX-EN-PROVENCE

HÔTEL DE CAUMONT

LA COLLECTION CINI

Les trésors vénitiens de la collection Cini exposés à l'Hotel de Caumont et pour l'occasion, quatre-vingt-dix œuvres traversent la frontière transalpine pour être exposées pour la première fois. Incontournable !

Jusqu'au 27 mars 2022



AUBUSSON

CITÉ INTER. DE LA TAPISSERIE

L'IMAGINAIRE DE HAYAO MIYAZAKI

Le Voyage de Chihiro, Le Château ambulant, Princesse Mononoké... Grâce à un partenariat avec le Studio Ghibli, 5 tapisseries monumentales vont être tissées d'après des images des célèbres films du maître du cinéma d'animation Hayao Miyazaki.

Jusqu'au 31 décembre 2023



LECTURE michel houellebecq

anéantir

michel
houellebecq

Flammarion

ANÉANTIR
MICHEL HOUELLEBCQ

Si l'auteur n'a besoin d'aucune publicité, on ne peut pas lui retirer un incroyable regard sur notre temps, nos manies, nos habitudes, les relents et ressentiments. L'histoire d'un couple, énarques tous les deux que tout sépare : alimentation, combats politiques, le quotidien de la vie. Au plein cœur du ministère de l'économie, on suit ce conseiller au travers d'une actualité politique, quelques années dans le futur... un style, un regard, une plume. Qu'on a aimé ou qu'on déteste Houellebecq, un livre pour le découvrir autrement.

Éditions FLAMMARION,
disponible en librairie et en ligne

CONTRIBUTEURS



JEAN-MARIE TARTARE

Secrétaire national chargé des relations avec les adhérents et les mutations, PLP P1315 Maths-Sciences dans l'académie de Corse. Élu au Bureau National et militant depuis plus de 20 ans au SNETAA.



MURIEL WENDLING

Secrétaire nationale chargée de l'outre-mer. PLP lettres-histoire dans l'académie de Strasbourg ; commissaire paritaire académique et nationale. Militante depuis 2004.



MAXIME SANCHEZ

Secrétaire national délégué en charge des collègues contractuels, PLP Lettres-Espagnol et Syndiqué au SNETAA depuis 2011. Secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO 64 et élu au CTSD 64 depuis 2014. Secrétaire fédéral depuis le congrès de Clermont en 2019.



CORINNE JULIEN

Secrétaire nationale déléguée, affectée au secteur communication/organisation. Enseignante PLP en lettres-histoire, militante de l'académie de Bordeaux.



MARIE-JOANA CHAMLONG

Secrétaire nationale déléguée affectée au secteur de la pédagogie. Enseignante d'Arts appliqués depuis 17 ans. Déléguée académique du SNETAA à Créteil.



MURIELLE TURCHI

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. PLP en économie-gestion dans l'académie de Paris et psychologue-clinicienne depuis plus de 16 ans.

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET FINANCIER
LE SNETAA RENFORCÉ ET COMBATIF !**

**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !**